YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2006

DELIBERATION N° 2006/03/1007

OBJET : Achat de fournitures de bureau, scolaires et pour l'imprimerie municipale - Appel d'offres ouvert - Autorisation au Député-Maire de lancer la procédure et de passer les marchés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 10, 33, 40, 52, 53, 56, 57 à 59 et 71,

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative à l'achat de fournitures de bureau, scolaires et pour l'Imprimerie Municipale et après délibération du Conseil municipal du 2 octobre 2003, la Commune a passé les marchés suivants :

- marché n°28/2003, avec la Société ACP BURO+, sise à SAVIGNY LE TEMPLE (77543) pour le lot n°1 relatif aux fournitures et petits matériels de bureau,
- marché n°29/2003, avec la Société PAPYRUS France SAS, sise à WISSOUS (91320) pour le lot n°2 relatif à la fourniture de papier pour l'Imprimerie Municipale,
- marché n°30/2003, avec la Société SA REPRO SERVICE BUREAU, sise à PARIS (75011) pour le lot n°4 relatif aux fournitures scolaires,

CONSIDERANT que ces trois marchés en date du 17 octobre 2003 ont pris effet le 5 novembre 2003 et prennent fin le 4 novembre 2006,

CONSIDERANT que le lot n°3, relatif aux fournitures et petits matériels pour l'Imprimerie Municipale, a fait l'objet d'une procédure de marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux et qu'après délibération du 18 décembre 2003, la Commune a passé le marché n°01/2004, le 16 janvier 2004 avec la Société SIGMA GRAPHIC, sise à SAINT THIBAULT DES VIGNES (77400),

CONSIDERANT que ce marché a pris effet le 26 janvier 2004 et prend fin le 25 janvier 2007,

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la continuité des prestations, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert,

60, rue Charles de Gaulle – 91353 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 78 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire

CONSIDERANT qu'il est préférable de conserver la structure initiale en quatre lots dévolus séparément et procéder ainsi au renouvellement des quatre marchés, que ces nouveaux marchés seront conclus pour une période d'un an renouvelable trois fois sans que la durée totale n'excède quatre ans.

Sa Commission Finances et Affaires Générales consultée,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises correspondant ci-annexé à la présente délibération,

AUTORISE le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante en application des articles 10, 33, 40, 52, 53, 56, 57 à 59 et 71du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer lesdits marchés et les documents y afférents avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, sans que soit requise une nouvelle délibération du Conseil Municipal, ainsi que le permet désormais l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

DIT que les membres du Conseil seront informés du nom des attributaires lors de la séance qui suivra la signature des marchés,

DIT que chaque marché sera attribué à une entreprise ou à un groupement momentané solidaire d'entreprises,

DIT que la décomposition des lots est la suivante :

-Lot n° 1 : Fournitures et petits matériels de bureau,
-Lot n°2 : Fourniture de papier pour l'Imprimerie Municipale,
-Lot n°3 : Fournitures et petits matériels pour l'Imprimerie Municipale,
-Lot n°4 : Fournitures scolaires,

DIT que les critères de jugement des offres pour les quatre lots sont les suivants :
-valeur technique : pondération 0,40
-prix des prestations : pondération 0,30
-délai de livraison : pondération 0,30

DIT que chaque marché prendra la forme d'un marché à bons de commande dont la facturation sera conforme aux prestations commandées et réellement exécutées,

DIT que les dépenses annuelles seront comprises dans les fourchettes suivantes :

- Lot n° 1 :	Minimum	25.000 euros H.T.	Maximum	100.000 euros H.T.
- Lot n°2 :	Minimum	25.000 euros H.T.	Maximum	100.000 euros H.T.
- Lot n°3 :	Minimum	10.000 euros H.T.	Maximum	40.000 euros H.T.
- Lot n°4 :	Minimum	40.000 euros H.T.	Maximum	160.000 euros H.T.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 16 mars 2006
et de la publication le 16 mars 2006
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201